

I. Traduction

(...°) Il vola un mouton bien gras et l'emmena à sa maison. Il l'égorgea le soir même, le dépeça et le remit à sa femme en lui demandant d'en préparer une partie pour le déjeuner le lendemain et un gigot à part. Une fois le gigot prêt, il le mit dans un tajine, le couvrit et l'apporta au juge.

Le voleur salua le juge : bonjour !

- Bonjour ! Alors, tu as renoncé à tes anciennes habitudes ?

- Oui, monsieur ! Dieu m'a remis sur le droit chemin [m'a guéri]. En fait, je n'ai pas pu suivre ton conseil. Dieu a mis sur mon chemin un mouton bien gras, je l'ai volé et l'ai égorgé. Avant d'en manger, je suis venu avoir ton avis s'il est licite ou non d'en manger.

- Mais, c'est illicite !

- Je t'ai apporté ta part. Si c'est licite, parfait ! sinon, dis-moi ce que je dois en faire ?

- Mais, tu ne m'as pas dit que la viande est cuite ! Le feu l'a rendue licite !

II. Compréhension

a. Ar iżżei lqađi d umexxar, isala-t iy rad t yiwdy y tmxxart ad sul ur ittak°r ayda n midden ađni. Idalb gis ad yurri s użaras ifl wan anwa n tyawsiwin hrcnin lliy tt yiwi.

b. Lliy issfeld umexxar i mad as inna ttalb, yiri ad t yarm is ar nit iskar aylli ittini ny is ar ka isawal, ar ittnaż y midden.

c. Ar ay temmal lqiṣt-ad mas ggutn willi ttnażnin y midden ar siggiln ad asn mmalan man a ęaras ttamżn waxxa nettni s ixawn nnesn ur bahra umenn s tyawsiwin lli ttin ar fellas-snt kkatn. Wan takndawt-ad, teggut mnekk d yan ad isiggiln ad ittekkes i midden aylli iskar nta nit s ixef nns.